



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle « la Grange » sous la présidence de Monsieur Alexandre TOUZET, Maire.

Etaient présents : TOUZET Alexandre, LEMPEREUR Catherine, CELLIER Pierre, YANNOU Micheline, LEMARIE Christian, ALMEIDA Irène, CHAILLOT Jean-Marc, CUIILLERAT Isabelle, DAVID Cécile, DESIRÉ Alain, DOUDARD Nicolas, LACOUR Patrice, MAÎTRE Mireille, RAYNAUD Lydie

Absents : CAMBRELIN Bruno

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut procéder à la désignation du secrétaire de séance.

I – Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Le quorum étant atteint, il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **NOMME** Mme LEMPEREUR Catherine secrétaire de séance

II – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 avril 2026

Après en avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

III – Désignation des délégués auprès du Syndicat de l'Orge

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose de désigner :

- Monsieur LEMARIE Christian comme délégué titulaire
- Monsieur DOUDARD Nicolas comme délégué suppléant

IV – Désignation des représentants au Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose de désigner :

- Monsieur Nicolas DOUDARD comme délégué titulaire
- Monsieur Jean-Marc CHAILLOT comme délégué suppléant

V – Désignation des délégués dans les Commissions de la C.C.E.J.R

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des commissions de la CCEJR,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal propose de désigner ;

COMMISSIONS CCEJR	TITULAIRE	SUPLÉANT	SUPLÉANT
"Maintien à domicile"	LEMPEREUR Catherine	RAYNAUD Lydie	
"Attractivité et Transition écologique"	DAVID Cécile	ALMEIDA Irène	
"Finances "	CELLIER Pierre Henri	LEMARIE Christian	
"Petite enfance / Enfance/ Jeunesse"	YANNOU Micheline	RAYNAUD Lydie	DAVID Cécile (dossier Jeunesse)
" Équipements culturels "	MAÎTRE Mireille	CUILLERAT Isabelle	
"Développement économique"	DESIRE Alain	CHAILLOT Jean-Marc	
"Collecte et Traitement des Ordures Ménagères et Déchets assimilés "	DAVID Cécile	LEMARIE Christian	
"Bâtiments, Voirie, Assainissement et Réseaux divers"	CELLIER Pierre Henri	LEMARIE Christian	
" Tourisme et Patrimoine"	CUILLERAT Isabelle	LACOUR Patrice	

VI – Fixation du montant des indemnités de fonction des adjoints (révision suite erreur de la DGCL)

Vu la délibération n°11/2026 et son annexe,

Vu le mail de la préfecture en date du 17 avril 2026, informant d'une erreur de la DGCL concernant le montant et le taux des indemnités de fonction des adjoints, le taux n'étant pas à 11.80 % mais 11,77 % et donc un montant brut de 483.81 € au lieu de 485.04 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la modification du tableau annexe de la délibération 11-2026 par le tableau ci-après :

Montant de l'indice brut 1027 : 4110.52 €

Allouée : 3234.98 € Bruts / Enveloppe max autorisée : 3756.20 € Bruts

Fonction	Nom et prénom	Montant	Taux retenu IB 1027	Taux max IB 1027
Maire	TOUZET Alexandre	1099.97	26,76%	44.30 %

1er Adjoint	LEMPEREUR Catherine	483.81	11.77%	11.77 %
2ème Adjoint	CELLIER Pierre Henri	483.81	11.77%	11.77 %
3ème Adjoint	YANNOU Micheline	483.81	11.77%	11.77 %
4ème Adjoint	LEMARIE Christian	483.81	11.77%	11.77 %
Conseillère municipale ayant reçu une délégation	RAYNAUD Lydie	199.77	4.86 %	Comprise dans l'enveloppe Maire et Adjoints

VII – Achat éventuel de la parcelle ZD 47

Lors de la mise en vente de la parcelle ZD47 (située au Poirier Rouge) par son propriétaire (Monsieur ROUAULT) au prix de 5 500 €, la SAFER a exercé son droit de préemption au prix révisé de 3 600 €.

En 2024, la SAFER a préemptée la parcelle contiguë (ZD 48) avec une révision du prix entraînant le retrait de la vente du bien. La commune de Saint-Yon a acquis cette parcelle (ZD48) en avril 2025 pour la somme de 7 000 €, après négociation à la baisse du prix de vente initial auprès du propriétaire.

Monsieur ROUAULT a contacté la commune, afin de savoir si celle-ci était intéressée pour l'achat de la parcelle ZD 47.

La commune est intéressée par l'acquisition de la parcelle ZD 47 au prix de vente initial de 5 500 €.

Considérant la nécessité de protéger le foncier naturel, la parcelle étant située dans le prolongement de la forêt de Baville,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire une offre d'achat au prix de vente initial de 5 500 € si Monsieur ROUAULT retire le bien préempté de la vente actuelle.

VIII – Lancement des études APS APD (Architecte) pour l'équipement culturel

Concernant le projet d'équipement culturel, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le projet
- **DÉCIDE** de la mise en place d'un groupe de travail (en collaboration avec l'architecte pour la transmission des attentes, contraintes et perspectives du projet d'équipement culturel) composé de :
 - Patrice LACOUR
 - Gilles LAVENNE
 - Pierre Henri CELLIER
 - Nicolas DOUDARD
 - Mireille MAÎTRE
 - Cécile DAVID

IX – Présentation du projet de lotissement parcelles A24 et A699

Un projet de lotissement sur les parcelles A 24 et A 699 a été adressé par la société KHOR Immobilier à la mairie.

Il s'agit d'un ensemble de logements individuels en accession. Monsieur le Maire a présenté ce projet.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette présentation.

X – Avis sur avant-projet de ferme solaire

Un avant projet privé de ferme solaire sur des parcelles privées a été adressé à la mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

XI – Présentation des axes du projet Moulin de Dampierre

Il est présenté sommairement les axes communiqués par les propriétaires.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

XII – Institution d'une procédure de concertation et de lancement sur l'aménagement en circulation douce de deux voies.

Dans le cadre du projet de piétonnisation de la Route de Moret et du Chemin du TACOT,

- a) Le Conseil municipal , après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la mise en place d'une consultation citoyenne afin d'associer les habitants aux réflexions et projets de la commune.
- b) Après en avoir délibéré et à l'unanimité, elle décide d'engager la procédure.

XIII – Lancement d'une préfiguration d'un Conseil Municipal des Jeunes

Dans le cadre d'une préfiguration d'un Conseil Municipal des Jeunes, le Conseil municipal valide le lancement d'une consultation des adolescents du village afin de recueillir leurs besoins, leurs attentes et leurs idées.

Cette consultation se fera par différents supports en direction des élèves de CM2 ainsi qu'aux lycéens et collégiens de notre village.

XIV – Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public

L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3P.) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Une occupation gratuite du domaine public ne peut donc être consentie.

Pour satisfaire à cette obligation, il convient donc de créer de nouveaux tarifs en matière d'occupation du domaine public.

Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance,

Considérant qu'une grille de tarifs et redevances doit être précisée et complétée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** la création d'une redevance d'occupation temporaire du domaine public communal comme suit :

Occupation du domaine public	
Taille emplacement (en mètre carré)	Tarif par jour
Inférieur à 2 m ²	100 €
Inférieur à 4 m ²	150 €
Inférieur à 6 m ²	200 €
Inférieur à 10 m ²	250 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XV – Convention portant sur des fonds de concours relatifs à des travaux d'aménagement de l'école du Rail Perdu

Vu la convention déterminant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des communes de Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières et Saint-Yon,

Vu l'avenant à la convention du regroupement pédagogique intercommunal des communes de Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières et Saint-Yon ,

Considérant l'intérêt de rendre plus fonctionnelle et plus attractive l'école du rail perdu à Saint-Yon,

Considérant la nécessité de faire évoluer le bâti scolaire notamment au regard des changements climatiques et des enjeux pédagogiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention portant sur des fonds de concours relatifs à des travaux d'aménagement de l'école du Rail Perdu annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention

La séance est levée à 23h30

